

**SIVOM le Rieu
1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine**

**Conseil syndical
du 4 juin 2025 à 9h00
en mairie de SAINT JOSEPH**

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 6
Vote par procuration : 2
Nombre de conseillers votants : 8

Le 04 juin 2025 à 9 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Le Rieu, légalement convoqué le 26 mai 2025 s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH 42800, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, Président.

En présence de : Martial FAUCHET, Fabrice DUCRET, Sylvie BONJOUR, Jean-Louis CHOUVELLON, Julien FREYCON, Marie-Josèphe BONNAND

Pouvoirs :

Jean-Georges LAURENT à Martial FAUCHET
Sébastien MEILLER à Sylvie BONJOUR

Absent excusé : Claude CHIRAT

Absente non excusée : Andrée GILLIER

Secrétaire de séance : Sylvie BONJOUR

Monsieur le Président fait l'appel. Le quorum est atteint.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 26 mars 2025

Rapporteur : Monsieur le président

Rappel : Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal est rédigé par le secrétaire nommé par le conseil municipal et **arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire.**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 26 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**

- décide d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 26 mars 2025.

Finances :

Question n°2 : Convention Chauffage avec la commune de SAINT JOSEPH (Données de consommations 2024)

Rapporteur : Monsieur le président, Martial Fauchet,

Dans le cadre du remboursement des dépenses de chauffage à la commune de Saint Joseph par le SIVU Le Rieu, il est nécessaire d'établir une convention.

La convention est jointe en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité,**

- approuve la convention ci-jointe
- approuve l'état joint à la présente convention

Questions diverses :

- **Réflexion sur la date des travaux Tribunes :**

Deux devis ont été obtenus.

L'un de l'entreprise Di Sotto pour un montant de 2 250.00 HT – 2 700.00 TTC

L'autre de l'entreprise Pepier Charrel pour la peinture pour un montant de 5 2848.59 HT – 6 298.31 TTC

Une nouvelle consultation va être lancée par le service technique de la commune de SAINT MARTIN LA PLAINE auprès de trois entreprises. Le cahier des charges relatif à ces travaux va être établi par la commune de SAINT JOSEPH.

Fabrice DUCRET indique qu'il serait peut-être bien qu'un bandeau mentionnant le nom des deux communes soit apposé sur La Faravelle. Ce bandeau reprendrait les couleurs de chaque commune.

Fabrice DUCRET évoque aussi la participation du Président ou du Vice Président une fois par trimestre aux réunions du bureau du Club de football. Cette participation aurait une durée de 15 à 20 mn afin d'évoquer ce que le SIVU fait pour le Club de football mais aussi écouter le Club de football. Monsieur DUCRET en a déjà parlé à Monsieur Jean-Marc FABRE, président du Club de football et celui-ci est d'accord. Il sera demandé au Club de foot de mettre la participation des maires au PV de la réunion et que le PV soit adressé à chaque maire.

Martial FAUCHET approuve cette demande et indique qu'un courrier signé par les maires des deux communes sera envoyé au Club de football afin d'évoquer cette demande.

Isabelle BONNET fera le courrier et le proposera aux maires.

- **Fiscalité :**

Jean-Marc CHOUVELLON évoque la fiscalité relative au financement du SIVU des habitants de SAINT JOSEPH. La participation d'un habitant de SAINT JOSEPH serait deux fois plus élevée que celle d'un habitant de SAINT MARTIN LA PLAINE.

Martial FAUCHET n'est pas certain que ce débat qui implique encore une modification des statuts soit opportun juste avant le renouvellement des conseils municipaux.

Un débat s'ensuit également sur le nombre d'élus au SIVU.

A l'unanimité, il est convenu que ces deux sujets seront éventuellement revus après le renouvellement des conseils municipaux, selon la volonté des nouvelles mandatures.

- **Budget 2026**

Martial FAUCHET évoque la date du ROB et du budget 2026. Il est convenu que le ROB pourrait avoir lieu en décembre 2025 et le vote du budget en janvier 2026.

- **Date des prochains conseils syndicaux**

Prochain Conseil Syndical le 30 septembre 2025 à 9 heures en mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE.

La séance est close à 9h50.

PROJET